



**République Française**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Vals de Saintonge Communauté**

Envoyé en préfecture le 31/03/2025  
Reçu en préfecture le 31/03/2025  
Publié le 31/03/2025  
ID : 017-200041689-20250324-BC2025\_020-DE

**Bureau communautaire du 24 mars 2025**

**Objet : Délégation compétence TAD - Avenant**

**Numéro de délibération : BC2025\_020**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Boutonne Siège sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

Hubert COUPEZ, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
SERRA Johanna  
HOUEZ Patricia  
REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 28  
Quorum : 15  
Présents : 25  
Votants : 25  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Délégation compétence TAD - Avenant

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025\_020-DE



Vu la délibération n° CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention pour la délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale et du transport à la demande (TAD) signée le 22 août 2023 avec la communauté de communes de Vals de Saintonge,

Vu la délibération n° CC2024\_103 du conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 approuvant la réalisation d'un schéma directeur cyclable et l'organisation de services vélos,

Vu le projet de convention de subvention associée à la délégation du TAD et du bouquet de mobilité présenté en annexe,

En sa qualité d'Autorité organisatrice de mobilité locale par subsidiarité, la région Nouvelle-Aquitaine a approuvé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités organisatrices de second rang, certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement du transport à la demande, considéré comme un service de mobilité locale.

La région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté ont signé le 22 août 2023, une convention pour la délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale et du transport à la demande d'une durée de 6 ans, prenant effet au 1er septembre 2023, renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans, dans l'attente du bilan du Contrat opérationnel de mobilité (COM) sur le bassin de mobilité de Vals de Saintonge pour la période 2023-2029.

Dans le cadre de ce COM, la communauté de communes a procédé à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié. Ce plan a mis en exergue plusieurs axes de développement autour des mobilités, notamment les mobilités douces et du vélo.

Par délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2024, la communauté de communes a décidé de développer la pratique du vélo sur son territoire et d'élaborer un schéma directeur cyclable. Pour ce faire, la collectivité a déposé le 18 juillet 2024 un dossier de candidature à l'appel à projets AVELO 3, lancé par l'ADEME.

Pour élaborer cette stratégie de développement des itinéraires cyclables du territoire, il est fait état d'un plan de financement prévisionnel d'un montant total de 141 050 € TTC visant la réalisation d'une étude pour un schéma directeur cyclable et des actions de sensibilisation et de communication autour du vélo.

Vals de Saintonge Communauté souhaite voir l'inscription d'une partie de ces actions au titre du Contrat opérationnel de mobilité, ce qui implique par conséquent qu'elle se substitue à la région en tant qu'A02 dans l'exploitation et l'animation future de ces services, à l'instar des services TAD déjà délégués par la présente convention.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission d'urbanisme réunie en séance du 19 mars 2025 :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention de délégation de compétence entre la région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté, intégrant la délégation de l'organisation des services de mobilité liés à la pratique du vélo, tant au niveau de leur exploitation que dans les programmes d'animation et de promotion,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,